



AVIS PUBLIC

Règlements 220-2022 et 474-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, adoptait les règlements suivants :

- ***Règlement 220-2022 fixant les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2022***
- ***Règlement 474-2022 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2022***

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 29 décembre 2021.

La greffière et directrice
des Services juridiques,

Marie-Pier Pharand, avocate